



Ô Allah ! Seigneur des gens ! Dissipe le mal ! Guéris ! Tu es Celui qui Guérit !

'Â'ishah (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) récitait une formule de protection pour certains membres de sa famille, en passant sur eux sa main droite, et qu'il disait : « Ô Allah ! Seigneur des gens ! Dissipe le mal ! Guéris ! Tu es Celui qui Guérit ! Point de guérison si ce n'est celle que tu accordes, une guérison ne laissant aucun mal après elle ! ».

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) invoquait Allah avec cette invocation lorsqu'il visitait certaines de ses épouses malades. Il passait sa main droite sur la partie malade de leur corps et récitait cette invocation : « Ô Allah ! Seigneur des gens... » Il se dirigeait vers Allah, Exalté soit-Il, à travers Sa seigneurie qui englobe toute chose, car c'est Lui le Seigneur, Exalté soit-Il, le Créateur, le Souverain et l'administrateur de toutes les affaires. « Dissipe le mal » : C'est-à-dire : le mal qui a touché le malade. Et la guérison correspond au fait de mettre fin à cette maladie et que le malade recouvre la santé. En effet, « Celui qui guérit » est l'un des noms d'Allah, Exalté soit-Il, car c'est Lui qui guérit réellement le malade. « Point de guérison si ce n'est celle que tu accordes » : C'est-à-dire : il n'y pas d'autre guérison que celle qu'Allah accorde. Quant à la guérison qui provient des créatures, ce n'est qu'une cause. En effet, Celui qui guérit véritablement n'est autre qu'Allah. Puis, il a invoqué Allah afin que la guérison soit totale et qu'il ne reste aucune trace du mal. C'est-à-dire : de la maladie.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5542>

